



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-sept juillet à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Sandrine LE GAL, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Simon le METAYER à Patrice LE BLAY

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER

Secrétaire de séance : Marie-Christine TALMONT

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juillet 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Décision Modificative n° 01/2026 – Budget Principal
Délibération n°2026_67
Nom.Actes (7.1)

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_67_DM-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11, L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le Budget Primitif 2026 du Budget Principal ;

Considérant qu'il convient, en cours d'exercice budgétaire, d'ajuster certaines inscriptions budgétaires afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services et de garantir la sincérité budgétaire ;

Considérant que ces ajustements n'affectent pas l'équilibre général du Budget Principal 2026 ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, Adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Par délibération antérieure, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention d'équipement du Budget principal au Budget annexe « Énergies photovoltaïques » afin de financer la réalisation de deux ombrières photovoltaïques, réalisées dans le cadre d'une opération conduite avec Morbihan Énergies.

À la suite de l'attribution du marché, Enedis a informé la commune de l'impossibilité technique de raccorder l'ombrrière prévue au complexe sportif Alfred Le Biavant, conduisant à l'abandon de cette partie du projet. Seule l'ombrrière du groupe scolaire Le Grand Marronnier sera désormais réalisée.

Cette évolution conduit à réduire le montant de la subvention d'équipement initialement prévue et à ajuster, en conséquence, les crédits inscrits aux budgets principal et annexe « Énergies photovoltaïques ».

La présente décision modificative a pour objet de traduire budgétairement cette évolution, conformément aux mouvements de crédits figurant dans les documents budgétaires annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°01/2026 du Budget principal ;
- **DE CONSTATER** que la Décision Modificative n°01/2026 du Budget principal demeure en suréquilibre conformément au budget voté ;
- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°01/2026 du Budget annexe « photovoltaïque » ;
- **DE CONSTATER** que la décision modificative n°01/2026 du Budget annexe « énergies photovoltaïques » demeure équilibrée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_67_DM-DE

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 17 juillet 2026*

*Le/La secrétaire de séance,
Marie-Christine TALMONT*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

